

## De la connaissance intime du lieu au contrôle marketing du paysage dans la construction d'un *skyline*

### Retour sur l'étude prospective *Une silhouette urbaine pour Lyon*

François Brégnac et Christian Montès

#### Dossier : Le retour des tours dans les villes européennes

*Alors que Lyon a connu ces dernières années une multiplication des projets de tours, François Brégnac et Christian Montès reviennent sur une étude prospective sur le grand paysage de la métropole rhodanienne publiée en 1990. En réinterrogeant ce travail, ils mettent en perspective les débats contemporains sur l'impact paysager des tours et soulignent un changement profond d'approche de l'urbanisme : à la connaissance intime du lieu fondatrice d'un grand paysage se substitue un marketing urbain mobilisant des micro-paysages, presque hors-sol.*

Au moment où Lyon connaît une nouvelle phase de verticalisation, depuis la livraison des tours Oxygène (2010) et Incity (2016), un plan guide pour le réaménagement de la Part-Dieu, le centre d'affaires moderniste de la métropole, voit le jour, élaboré par le cabinet d'architecture et d'urbanisme AUC (Ab Urbe Condita). Affirmant une orientation résolument plus mixte d'un point de vue fonctionnel, ce plan accorde une place prépondérante à la qualité des espaces publics et à la réanimation de l'espace au sol comme vecteur d'amélioration du cadre de vie et de travail. Le Plan Part-Dieu 2030, tout autant conçu pour les occupants du quartier que pour la promotion de la métropole auprès des acteurs du marché immobilier internationalisé, est symptomatique de l'urbanisme de projet. Très clairement favorable aux tours, il doit accompagner la transformation verticale du quartier d'affaires. La volonté d'accommoder localement des objets architecturaux proéminents, dont l'impact paysager dépasse très largement le seul périmètre du projet Part-Dieu, traduit une confirmation du travail de prospective du grand paysage urbain lyonnais mené dans les années 1990 à la demande de Michel Noir, alors maire de la ville. Lyon était alors confrontée à une multiplication des projets de tours disséminés dans plusieurs quartiers de la ville. Le maire a souhaité alors que la municipalité puisse produire un discours cohérent sur son grand paysage à l'échelle de son territoire. Pour cela, une étude a été commandée à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. Notre article a pour point de départ *Une silhouette urbaine pour Lyon*<sup>1</sup>, cette étude prospective du grand paysage urbain lyonnais menée en 1990 et co-réalisée par François Brégnac. En revenant vingt-cinq ans plus tard sur cette expérience, nous souhaitons donner à lire un exercice interne et pionnier de prospective du *skyline* de Lyon. Dans le même temps, il s'agit de mettre en perspective les débats contemporains sur l'impact paysager des projets de tours à Lyon, et au-delà, dans les métropoles européennes.

---

<sup>1</sup> Les citations dans le texte en seront extraites, sauf indication contraire.

## **Fonder un discours référence sur le grand paysage lyonnais**

*Une silhouette urbaine pour Lyon* est une des déclinaisons de la refonte du Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL) menée de 1985 à 1992 sous l'égide de Jean Frébault, alors directeur de l'Agence d'urbanisme. Ce schéma se voulait en rupture avec celui de 1978 pour rompre avec une approche fonctionnaliste de la ville. Le nouveau schéma marque en quelque sorte la reconnexion des édiles et experts avec la ville grâce à la volonté de renouer avec la géographie du site urbain, qui se traduit par un important travail de « terrain ». L'Agence avait alors lancé une vingtaine d'études – sur l'espace public, la lumière et la couleur, la reconquête des fleuves ou encore l'architecture des quartiers – qui ont fondé une connaissance plus sensible de la ville que nourrissait aussi la redécouverte de l'environnement.

Plus conjoncturellement, la ville de Lyon connaissait alors à la fois un renouveau de son personnel politique et une conjoncture économique favorable. C'est ainsi que Michel Noir, nouvellement élu maire de Lyon et président de la communauté urbaine (1989-1995), fut confronté à la fin des années 1980 à une petite dizaine de projets d'immeubles de grande hauteur émergeant de l'activité immobilière, dispersés dans l'agglomération (Cité internationale, berges du Rhône, la Part-Dieu). Au lieu d'une gestion au cas par cas, Michel Noir sollicita alors une réflexion globale sur « la silhouette urbaine » de Lyon afin de disposer d'une vision d'ensemble qui lui permettrait d'argumenter ses prises de position face aux projets de tours, mobilisant la protection du paysage lyonnais face aux pressions des milieux immobiliers.

En lien avec Jean Frébault, devenu directeur de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement, Michel Noir confie en 1989 une étude à l'Agence d'urbanisme (François Brégnac et Hector Gutierrez) avec l'appui de Michel Autheman, chargé de mission à l'inspection générale de l'Équipement. Ce travail constitue la première étude thématique après le SDAL, alors en phase de validation, dont il prolonge et explicite la réflexion sur l'idée de grand paysage.

### **De la commande à l'exercice prospectif : le retour du sensible**

Les termes mêmes de la commande de Michel Noir révèlent le changement d'approche de l'urbanisme. Loin du fonctionnalisme, ce sont le grand paysage et le sensible qui apparaissent au premier plan :

« Le site de Lyon commande et inspire. [...] Ensemble, ville, espaces publics et maisons constituent un environnement global, et l'homme doit se lier d'amitié avec ces lieux, avec son site [...] unis dans une image "mémorisable" [...]. Réaffirmer la silhouette urbaine de Lyon, c'est proposer une manière de liberté qui permette les diversités tout en respectant "le génie du lieu" comme dénominateur commun. »

Les auteurs de l'étude partageaient cette vision. Michel Autheman était un homme d'expérience (architecte de formation) qui avait déjà travaillé sur des ensembles patrimoniaux en tant que membre de la Commission supérieure des monuments historiques, et se montrait sensible à l'idée de respecter le site de Lyon dans sa beauté, tout comme François Brégnac, lui aussi architecte de formation, et Hector Gutierrez, peintre et auteur des dessins de l'étude.

Tout commença par une séance de réflexion d'une journée avec des experts invités, achevée sur un consensus : la nécessité de préserver le site de Lyon, qui donnait sens à la ville et permettait d'éviter l'erreur parisienne de la tour Montparnasse. Le risque de voir émerger des tours partout a précipité une réflexion sur le grand paysage de la ville. Cela supposait d'abord d'accepter que des tours soient construites : dans le contexte d'une nouvelle équipe municipale, jeune et désireuse de rendre la ville belle et attractive, et dans celui de la multiplication des « monuments signaux » dans les villes, cette acceptation fut d'emblée adoptée, mais cette position supposait de définir la localisation de ces tours : ce fut la Part-Dieu. Cela supposait surtout de considérer l'ensemble du territoire, poursuivant ainsi la tradition lyonnaise de planification autour du triptyque orientation stratégique – projet – réglementation.

La composition du groupe d'experts – architectes et paysagistes<sup>2</sup> – a permis de comprendre l'importance accordée au site et plus généralement la teneur et le vocabulaire littéraire des orientations retenues, qui, plutôt que des « scénarios » (type DATAR des années 1960), proposaient un point de vue autour d'une « conscience environnementale ».

La réflexion sur la silhouette urbaine prend ainsi appui sur le SDAU<sup>3</sup> qui renoue avec la grande composition paysagère et urbaine décrite par l'« arc des fleuves » et la « flèche est-ouest », les lieux des projets stratégiques des portes sud et nord, les grands axes, mais aussi sur le temps long de l'histoire :

« La remise en scène (le spectacle) de la ville dans une composition qui exprime le génie du lieu, [...] l'unité entre le tout et les parties, [...] le mariage du site et du bâti, [...] l'harmonie retrouvée de son histoire et sa créativité [...] et dans les deux mouvements de la ville : le quotidien des structures (valeur d'enchaînement) et le monumental qui magnifie un moment de l'histoire, une marque et une date pour les générations futures (valeur d'événement). »

La silhouette urbaine renoue aussi avec le pittoresque des paysages des villes (les *vedute*) du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont concouru à la naissance d'une conscience patrimoniale<sup>4</sup>. Le site de Lyon est ainsi défini :

« [...] par ses lignes, ses formes, sa morphologie et sa structure, le site indique les directions et les lieux : un plateau qui referme les visées à l'ouest et une plaine qui s'ouvre à l'est. Au centre de gravité, les fleuves définissent un tracé qui devient la composante majeure du paysage. Le site fluvial et collinaire est l'ordonnateur principal de l'espace [...]. Lyon a su enrichir son site depuis sa fondation pour en faire une œuvre de nature et une œuvre humaine (bâtie) conjuguées. »

Si on retrouve bien le poids de la tradition architecturale française par l'idée de « composition », autour d'axes géométriques forts, le site est ici aussi défini par deux des quatre éléments des présocratiques : la terre (les collines) et surtout l'eau (les fleuves), décrits comme enrichis par les habitants pour créer un patrimoine.

### **Les grandes orientations de la silhouette urbaine : (ré)affirmer la composition de la ville**

La composition urbaine retenue repose sur l'équilibrage du paysage autour des axes fluviaux (Rhône et Saône) et sa mise en scène « à l'image paisible et accueillante », mais ponctuée par les « citadelles » des centres de la plaine à l'est et la création de « points de convergence monumentaux » sur les grands axes. Ce paysage pourra être expérimenté par les Lyonnais sans intrusion visuelle du fait de l'ordonnancement retenu qui s'appuie sur des éléments déjà connus et souvent déjà valorisés (la colline de Fourvière – visible sur la figure 1 – ou les fleuves). Le vocabulaire employé accentue l'ancrage dans le temps long (utilisation de mots latins tels *velum* et *castrum*, en référence à la fondation romaine de Lyon), l'ancrage du paysage dans des hauts lieux symbolisant le passé religieux (Fourvière) et la métropolisation en cours (le centre commercial et décisionnel de la Part-Dieu).

---

<sup>2</sup> Il s'agissait de Bernard Lassus (paysagiste), Bertrand Warnier (architecte-urbaniste des villes nouvelles), Laurent Chappis (architecte-conseil du Rhône), Jean-Noël Cappart (paysagiste et urbaniste belge), Jean-Vincent Berlottier (architecte lyonnais, de ponts surtout), Pierre Ferrieux (architecte des bâtiments de France) et Jean-Louis Cohen (architecte et historien de l'architecture).

<sup>3</sup> SDAU : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

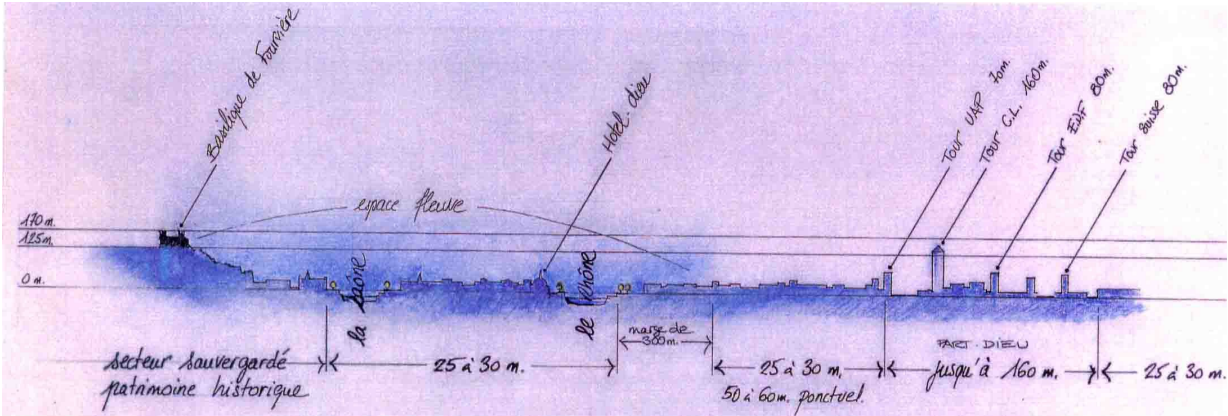
<sup>4</sup> Voir les collections de vues de Lyon du musée Gadagne ainsi que l'ouvrage de Nathalie Mathian (2013).

Figure 1. La silhouette de Fourvière et la ville historique au bord de la Saône



© Christian Montès, 2015.

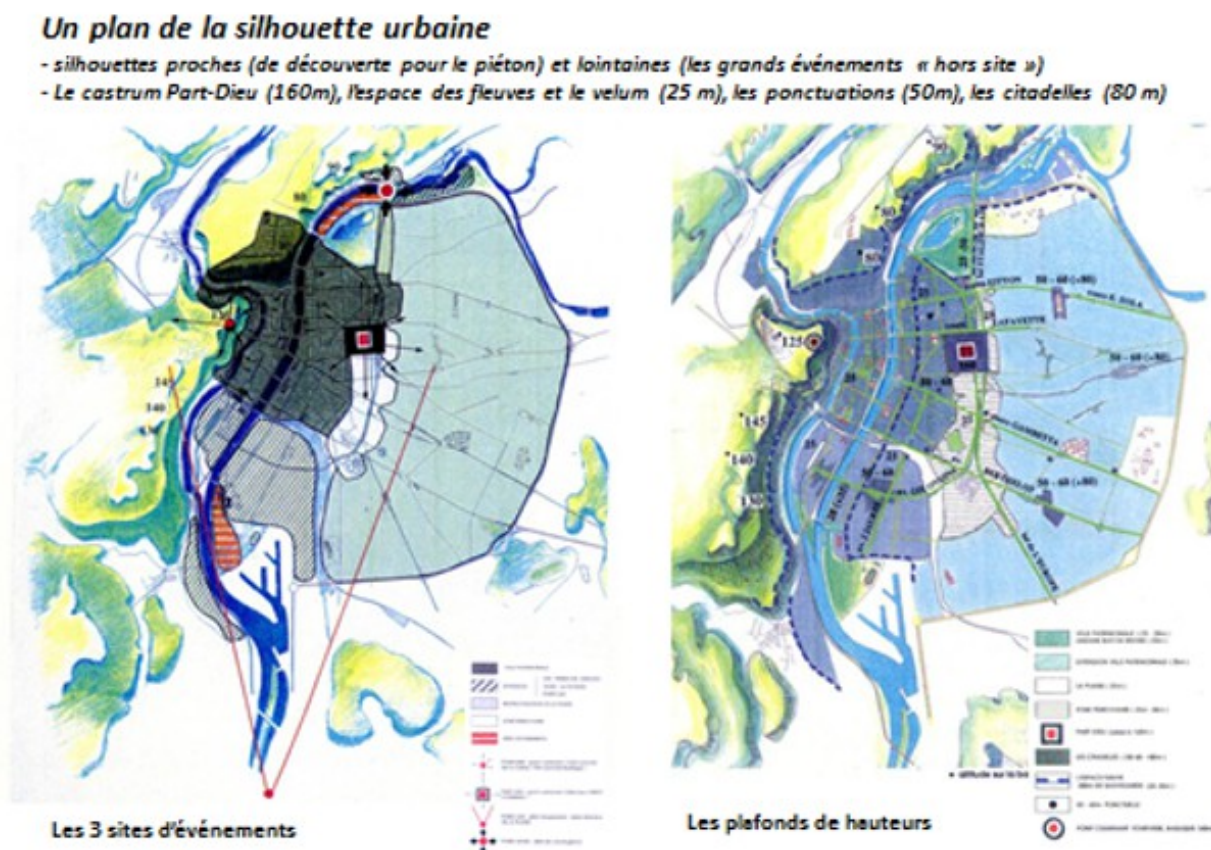
Figure 2. Le contrepoint Presqu’île–Part-Dieu : la grande silhouette, l’espace des fleuves et le velum



© Agence d’urbanisme de l’aire métropolitaine lyonnaise.

Ces orientations ont été déclinées en un Plan général de la silhouette urbaine de Lyon qui définit des plafonds de hauteur (cf. figure 3), qui révèlent une hiérarchisation des éléments de composition en fonction de l'héritage. Le *velum* de 25 mètres existant est en effet conservé dans la partie patrimoniale, créant des silhouettes proches de découverte pour le piéton. Seuls des éléments isolés, dits « de ponctuation » tels les clochers, flèches, etc., peuvent percer le *velum*, sans toutefois dépasser 50 mètres. À l'autre bout du spectre, la hauteur maximale proposée est celle du « *castrum* Part-Dieu », unique lieu possible pour des projets de tours, mais dans la déférence à Fourvière, à la fois référence religieuse et symbolique majeure (indiquée comme telle page 38) et point de vue historique sur Lyon. Les « citadelles » périphériques peuvent enfin marquer le paysage à des hauteurs maximales de 80 mètres. Ces principes ont été respectés et traduits réglementairement par une déclinaison des hauteurs par plafond et par rue dans le plan d'occupation des sols (POS) de 1993.

Figure 3. Le Plan de la silhouette urbaine de Lyon



Source : *Une silhouette urbaine pour Lyon*, 1990.

### Correspondances et résonances : vers une politique de la qualité de la ville

L'étude a suscité non seulement l'enthousiasme de Michel Noir mais aussi celui du Comité consultatif d'urbanisme alors créé<sup>5</sup>, qui s'est réuni quasi tous les trimestres entre 1990 et 2000. Outre le POS de 1993, cette réflexion sur le grand paysage de la ville s'est prolongée par une approche globale sur la qualité du cadre de vie : toujours dans la déclinaison du Schéma directeur,

<sup>5</sup> Fort de près d'une centaine de personnes, il était composé d'élus, de techniciens, de professionnels de l'urbanisme et d'associations concernées (dont les représentants d'associations de sauvegarde patrimoniale, des comités d'intérêt local, présidents d'université) et discutait des projets d'agglomération relevant des compétences de la communauté urbaine de Lyon.

une politique s'échafaude alors avec une série de plans qui s'appuient, eux aussi, sur l'idée qu'il faut « révéler la personnalité de la ville » et « respecter son site ». L'aménagement urbain à Lyon traduit ainsi la revanche de l'architecte sur l'ingénieur (avec le retour de la notion d'embellissement comme au temps de la loi Cornudet de 1919<sup>6</sup>), et la réaction contre l'urbanisme fonctionnaliste. Cette convergence de valeurs a contribué à une conscience environnementale du « développement durable » de l'agglomération lyonnaise.

Cela commence par les fleuves, axes organisateurs majeurs de la ville qui avaient été « corsetés » pour lutter contre les inondations et dont il s'agit de ressouder les liens avec les habitants, au travers de la mise en place du Plan bleu. Ensuite, le Plan vert a cherché à mettre en réseau les grands sites paysagers et naturels. Le classement au patrimoine universel par l'UNESCO en 1998 résulte, lui aussi, de la relecture de la ville menée dans les années 1990, Lyon ayant été l'une des premières villes de France à se réinterroger sur son site, son patrimoine et sur la modernité (*cf.* le Plan lumière et la mise en couleur de la ville). L'UNESCO reconnaît « l'osmose » de la ville bâtie à sa géographie et à son site – autrement dit, et sans le nommer, le grand paysage lyonnais.

Le cas lyonnais est finalement emblématique des plans « sensibles » que connaissaient alors les grandes villes françaises. La question du grand paysage urbain face aux tours qui émergent à nouveau à la fin des années 1990 se structure alors autour du site et de valeurs patrimoniales.

### **De la connaissance intime du lieu au marketing urbain hors-sol**

La livraison de la tour Oxygène (2010) puis d'Incity (2016) indique une accélération de la pression à la verticalisation de la ville, à l'image des autres métropoles européennes. Construites à la Part-Dieu, elles marquent le renouvellement du quartier d'affaires dans le contexte de mondialisation, de métropolisation et de financiarisation de l'immobilier de bureaux. Ce changement de contexte et la mise en place de nouvelles pratiques de gouvernance ont modifié le rapport à la ville. Les modalités de la prise de décision ont changé : la concurrence croissante entre villes a conduit les acteurs locaux – politiques alliés aux promoteurs – à mettre en place des stratégies économiques fondées sur le contrôle et l'exploitation du paysage urbain autour de projets « phares » (Appert et Montès 2015). La focale sur le projet s'accompagne d'un regain d'intérêt pour l'instrumentalisation des architectures et plus largement des formes urbaines et du paysage (Gravari-Barbas 2009). Cela se traduit par une mobilisation accrue de documents iconographiques (rendus 3D, dessins) qui accordent une place importante aux projets architecturaux plus ou moins contextualisés. On passe ainsi de la connaissance intime d'un territoire à la projection d'images qui morcellent le territoire en de multiples projets dotés chacun d'un organisme *ad hoc* et d'une identité visuelle particulière qui n'est plus nécessairement celle de la ville dans son ensemble.

Lyon servira une fois encore d'exemple à ces dynamiques : alors que dans les années 1990 l'Agence d'urbanisme était, par l'étude et le conseil, au cœur de la décision, depuis la décennie suivante, c'est le marketing territorial qui est devenu primordial, comme le montre l'importance de la présentation des projets au MIPIM<sup>7</sup>. Le projet a, en effet, été confié à un cabinet extérieur (AUC – Ab Urbe Condita), sans référence aux travaux prospectifs antérieurs. On assiste donc à une décontextualisation de la représentation et de la projection paysagère du quartier, alors même que l'étude de 1990 existait, que les tours sont des objets très proéminents et que leur impact paysager peut difficilement se représenter hors du contexte urbain.

---

<sup>6</sup> Première loi d'urbanisme en France, la loi dite Cornudet, votée en 1919, traduisait le premier consensus technique et politique sur la question, ce qu'indique son nom complet, qui embrasse tant les attentes des architectes que celle des édiles qui devaient faire face à une croissance urbaine mal maîtrisée liée à l'industrialisation et à l'exode rural : elle porte sur la mise en place de « plans d'embellissement, d'aménagement et d'extension » dans les villes de plus de 10 000 habitants ou en croissance rapide.

<sup>7</sup> MIPIM : Marché international des professionnels de l'immobilier.

## Vers une articulation des échelles

Les leçons que l'on peut tirer de cette rétrospection ne résideraient donc pas tant dans notre manière de faire la ville (le poids des investisseurs immobiliers dans la décision finale était déjà essentiel en 1990), mais dans notre façon de voir et de représenter la ville. Si les techniques changent (le rendu 3D se substitue partiellement au dessin), le projet métropolitain se confirme : les édiles entendent confirmer l'ancrage de leur métropole dans les réseaux d'investissements transnationaux. Le changement essentiel est finalement celui du rapport au territoire : il semblerait qu'il soit désormais autant nécessaire à l'élaboration du projet et du discours associé que ne l'est l'adéquation à des critères mondialisés reposant sur une grammaire architecturale et paysagère partagée par l'élite économique. La territorialisation des acteurs – pourtant encore souvent locaux et non pas toujours « globalisés » comme, par exemple, à Londres (Appert et Montès 2015) – de ces changements se manifeste par le contrôle de micro-paysages créés au gré des projets de tours. Leur design ainsi que leur mise en scène depuis de petites sélections de points de vue sur le *skyline* (y compris les images obliques ou aériennes, rarement expérimentées par les piétons) seraient alors une manifestation de paysages « glocaux », construits sur les spécificités locales de portions de territoires recomposés selon la grammaire des acteurs mondialisés de la ville.

Cela signifie-t-il pour autant la fin du retour du sensible ? Non, car les stratégies économiques (dont immobilières) et politiques mobilisent le paysage pour territorialiser leurs actions et projets. Cela reflète une quête d'identité, ce qui dans nos sociétés labiles conduit Bernard Debarbieux à parler d'« empaysagement ». Le dessin et contrôle de portions du paysage urbain par les acteurs privés seraient pour les édiles, confrontés à la fin de la planification, une nouvelle modalité de territorialisation du projet politique par une action paysagère supposée redonner du sens à la société par son territoire (Debarbieux 2007). Le travail de l'Agence d'urbanisme remplaçait la société et le site urbain au cœur du projet urbain, particulièrement face aux pressions pour une verticalisation, opportuniste tant pour les promoteurs que pour des municipalités devenues entrepreneuriales. Aujourd'hui, acteurs économiques et politiques convergent autour de micro-paysages opportunistes qui pourraient faire l'objet de vives contestations dans les années à venir.

## Bibliographie

- Appert, M. et Montès, C. 2015. « Skyscrapers and the redrawing of the London's skyline: a case of territorialisation through landscape control », *Articulo. Journal of Urban Research* [en ligne], numéro spécial n° 7, « Tales of the City ». Consulté le 7 avril 2016, URL : <http://articulo.revues.org/2784>.
- Brégnac, F. et Badon, B. 1990. *Une silhouette urbaine pour Lyon*, étude, Lyon : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon, décembre.
- Debarbieux, B. 2007. « Actualité politique du paysage », *Revue de géographie alpine | Journal of Alpine Research* [en ligne], vol. 95, n° 4. Consulté le 7 avril 2016, URL : <https://rga.revues.org/382>.
- Gravari-Barbas, M. 2009. « “Marques d'architecte”, “Marque de musées”. L'architecture médiatique en tant qu'outil de positionnement touristique urbain », in Lemasson, J.-P. et Violier, P. (dir.), *Destinations de territoires*, Québec : Presses de l'université du Québec, p. 190-205.
- Mathian, N. 2013. *Naissance d'une conscience patrimoniale. Le Vieux Lyon*, Lyon : EMCC.

**François Brégnac**, architecte-urbaniste, travaille à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise depuis 1983. D'abord chargé d'études, il devient responsable du département Projets urbains, puis directeur général adjoint depuis 2002. Il est membre praticien du programme de recherche SKYLINE.

**Christian Montès** est professeur de géographie à l'université de Lyon-2 et membre du laboratoire de recherches EVS (Environnement, ville, société ; UMR 5600) et du Labex IMU (Intelligence des mondes urbains). Spécialiste de la ville, il travaille sur les espaces du politique des capitales d'état des États-Unis. Plus récemment, ses recherches portent sur les tours, et il participe à ce titre au programme de recherche SKYLINE.

**Pour citer cet article :**

François Brégnac et Christian Montès, « De la connaissance intime du lieu au contrôle marketing du paysage dans la construction d'un *skyline*. Retour sur l'étude prospective *Une silhouette urbaine pour Lyon* », *Métropolitiques*, 8 avril 2016. URL : <http://www.metropolitiques.eu/De-la-connaissance-intime-du-lieu.html>.